



Ordonnance sur les congés dans la fonction publique : injuste et vexatoire !

Mardi 14 avril, lors d'une réunion en audioconférence avec les organisations syndicales, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État à la Fonction publique, a présenté un projet d'ordonnance visant à imposer aux personnels des versants Etat et Territorial, la prise obligatoire de cinq jours de congés annuels et/ou de cinq jours de RTT, selon des modalités diversifiées sur la période courant du 16 mars à la fin du confinement, dès lors que ceux-ci auraient été placés en autorisation spéciale d'absence. Cette mesure pourrait également toucher les agents assurant leur service en télétravail.

Pour la FSU cette ordonnance est en totale contradiction avec les discours présidentiels saluant l'engagement des personnels de la fonction publique. En adoptant une telle orientation, le gouvernement rend les personnels responsables de leurs situations de fragilités de santé, de gardes d'enfants ou d'être empêché d'exercer leurs fonctions en télétravail (souvent par manque de matériel professionnel disponible), imposées par les mesures de confinement.

Cette proposition est d'autant plus déplacée qu'il y a beaucoup à dire sur les choix politiques antérieurs en matière de prévention et de mise à disposition en quantité suffisante des équipements de protection, comme les masques par exemple, ou de la capacité de dépistage.

Cette ordonnance instaure une mesure vexatoire, arbitraire et infondée au regard de la situation des personnels qui se trouvent aujourd'hui d'abord en situation de travail empêché. Les plus nombreuses à en faire les frais seront les femmes, notamment celles employées sur des fonctions d'exécution.

Et cette mesure représente une mesure autoritaire et injuste car tous les personnels, loin s'en faut, ne vivent pas « confortablement » leur confinement.

La FSU remarque les « deux poids, deux mesures » du caractère rétroactif au 16 mars de la mesure instaurée par l'ordonnance alors même que le gouvernement avait refusé d'envisager la suspension rétroactive du jour de carence en cas d'arrêt pour raison de santé !

La méthode de déconfinement reste très floue dans les discours gouvernementaux.

Et tout un chacun sait pertinemment que, pour assurer leurs missions de service public, il

sera demandé aux personnels dans les prochains mois des efforts encore plus importants que ceux qu'ils assument déjà. Et voilà que cette ordonnance confirme le choix d'une « politique du bâton » privative de droits.

Voilà qui augure mal de la période à venir ! Visiblement, le « monde d'après » que le Président de la République a commencé d'esquisser lundi soir reprend les poncifs de la stigmatisation des agent-es de la fonction publique comme cela prévaut depuis 2 ans maintenant.

Le gouvernement serait bien mieux inspiré de se soucier du soutien psychologique des personnels de la fonction publique, et de préparer la période de déconfinement qui intègre la reconnaissance de leur engagement et de leurs qualifications par la revalorisation des carrières et de rémunérations.

La FSU exige du gouvernement de retirer cette ordonnance injuste et vexatoire.

Le 15 avril 2020

